

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHENOU SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

| | |
|--------------------------|----------------|
| 6 heures 29 minut. soir, | Omnibus. |
| 3 — 45 — — | Express. |
| 3 — 20 — matin, | Express-Poste. |
| 10 — 23 — — | Omnibus. |

Départ de Saumur pour Angers.

| | |
|--------------------------|----------|
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. |
|--------------------------|----------|

Départ de Saumur pour Paris.

| | |
|--------------------------|---------------|
| 2 heures 12 minut. soir, | Express. |
| 11 — 51 — matin, | Omnibus. |
| 6 — 6 — soir, | Omnibus. |
| 9 — 20 — — | Direct-Poste. |

Départ de Saumur pour Tours.

| | |
|---------------------------|----------|
| 7 heures 27 minut. matin, | Omnibus. |
|---------------------------|----------|

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La conférence s'est réunie de nouveau, hier, au
ministère des affaires étrangères, sous la présidence
de M. le comte Walewski. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berne, jeudi 1^{er} janvier. — L'ouverture du pro-
cès de Neuchâtel est fixée au 19. Une députation de
royalistes de Neuchâtel s'est rendue à Berlin pour
demander qu'on ne fasse pas la guerre.

« Les bruits d'une médiation anglo-française pren-
nent plus d'extension.

« Les espérances de paix se maintiennent.

« On fait des offres considérables d'argent. »

« Berlin, 1^{er} janvier. — La Correspondance prus-
sienne dément le bruit de la retraite du ministre des
finances et de son remplacement par le ministre du
commerce. Elle constate l'arrivée de la réponse du
cabinet danois à la dernière note prussienne. »

« Marseille, 1^{er} janvier. — Le Carmel apporte
des nouvelles de Constantinople du 22 décembre.
A cette date, Ferouck-Khan allait s'embarquer sur
le Rolland. Le Sultan, dans l'audience de congé de
cet ambassadeur, a de nouveau assuré la Perse de
ses sentiments pacifiques et de son amitié.

« Le Journal de Constantinople dit que le Shah est
entraîné à la guerre par le fanatisme des popula-
tions; mais que ses finances sont ruinées. La Rus-
sie, ajoute ce journal, fera payer cher son concours
à la Perse, qui en cas de triomphe de l'Angleterre
sera complètement annulée.

« Les tribus d'Aaterabad ont offert de la cava-
lerie au Shah. »

« Marseille, 2 janvier. — Les blés sont calmes.
Les arrivages sont nuls. On a appris par le Carmel
que 500 navires chargés de vivres, à destination
d'Angleterre et des différents ports Méditerrané-
ens, avaient traversé le Bosphore, le 19 dé-
cembre.

« Les avis de Damas, du 14 décembre, annon-
cent la hausse des raisins. A Varna, le 16, les cé-
réales, les laines, le suif et les cuirs faisaient dé-

fait attendu le mauvais état des routes. A Brousse,
le 17 décembre, les soies étaient en hausse. Le
18, à Salonique, les céréales baissaient. » — Havas.

« Madrid, 31 décembre. — Par décret royal,
en date de ce jour, il est accordé au ministre des
finances un crédit extraordinaire destiné à couvrir
les dépenses de la vente des biens nationaux. »

Berne, 2 janvier. — Le général Dufour a orga-
nisé un nombreux état-major. Sur sa demande, le
Conseil fédéral a donné ordre de mettre sur pied
18 bataillons d'infanterie de plus, ainsi que neuf
compagnies de carabiniers, de cavalerie et d'artil-
lerie. »

« Madrid, 1^{er} janvier. — La Gazette publie un
décret suspendant complètement la loi du 23 mai
1856, relative au rachat des charges spirituelles et
temporelles.

« Le gouvernement accède à la cession du che-
min de fer d'Almansa à Alicante faite par M. Sala-
manka à la compagnie du Grand-Central de France.

« Les ouvriers de Barcelone se sont retirés tran-
quillement dans leurs foyers. »

« Stuttgart, 2 janvier. — Le Comité permanent
(Engere-Ausehoss) des deux Chambres de Wur-
temberg, en appuyant la pétition d'un certain nom-
bre de députés contre le passage des troupes prus-
siennes, a demandé des explications au gouverne-
ment sur l'état actuel des négociations avec la
Prusse à cet égard. »

Trieste, 3 janvier. — Des nouvelles de Constau-
tinople, du 26, annoncent que des navires anglais
étaient sur le point de partir pour les côtes de la
Circassie, afin de réclamer la restitution des car-
gaisons prises à Sondjuk-Kalé.

Les Cordes ont offert à M. Murray, ancien minis-
tre anglais à Teheran, de faire la guerre à la Perse.
La Porte aurait déclaré que son attitude vis-à-vis
du Shah de Perse dépendrait de celle de la Russie. »

« Berne, 3 janvier. — M. Barmann est reparti
pour Paris, avec de nouvelles instructions. M.
Kerm, conseiller d'Etat l'accompagne. M. Furrer
n'est pas encore revenu ici.

« Les armements continuent. Deux nouvelles
divisions ont été mises sur pied. » — Havas.

« Berne, samedi 3 janvier. — On attend un *ulti-
matum* de la France et de l'Angleterre.

« La nouvelle levée est de 14,000 hommes.

« On a organisé un service de surveillance rigou-
reuse sur la frontière.

« On attend une proclamation du Conseil fédé-
ral. »

« Berlin, samedi 3 janvier. — Par ordre du Roi,
en date du 23 décembre, une ordonnance ministé-
rielle vient de défendre, jusqu'à nouvel ordre,
l'exportation des chevaux en dehors de la ligne des
douanes extérieures. »

« Londres, 4 janvier. — L'Observer dit que les af-
faires de Neuchâtel sont toujours à peu près dans la
même situation qu'il y a huit jours, et que l'An-
gleterre peu attendre avec patience la marche des
événements, maintenant, dit encore l'Observer, que
la France serait décidée à s'opposer à la marche
d'une armée prussienne à travers les Etats neutres
de l'Allemagne. — Havas.

Samedi dans la soirée, la nouvelle d'un grand
crime, de l'assassinat de M^{sr} l'archevêque de Pa-
ris, s'est répandue avec une grande rapidité. On
savait que le prélat avait été frappé mortellement
par un ecclésiastique, mais on variait dans quel-
ques circonstances de cet acte épouvantable.

Voici le récit que publie ce matin le *Moniteur* :
« Un crime affreux a été commis aujourd'hui
dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. A la suite
de la procession, et au moment où il rentrait dans
la sacristie, M^{sr} l'archevêque de Paris a été frappé
d'un coup de poignard par un prêtre, nommé Ver-
gès, récemment interdit.

« L'archevêque a été porté au presbytère de
Saint-Etienne-du-Mont, où il a presque aussitôt
rendu le dernier soupir. L'assassin a été immédia-
tement arrêté.

« Nous ne saurions dépeindre la profonde émo-
tion éprouvée par les nombreux fidèles qui se
trouvaient réunis dans l'église, et la douloureux

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Quelque bizarres que paraissent ce costume et cet
équipage, jugés avec nos idées modernes de luxe et
d'élégance, il n'avaient pas moins une ampleur majes-
tueuse; dans cette forteresse remplie de vassaux et
d'hommes d'armes, il convenait parfaitement à la con-
tenance impérieuse d'une dame de haut parage. Dona
Marguerite appartenait par elle-même aux plus nobles
familles du pays; elle était alliée aux seigneurs de Las-
tours, qui avaient pris longtemps le titre de *premiers
barons du Limousin*. Habitée dès l'enfance à voir tout
plier à ses caprices, sans cesse entourée d'hommes fé-
roces à qui il fallait imposer par une volonté énergique,
elle avait contracté de bonne heure des habitudes de
commandement. Aussi, en l'absence de son mari, savait-
elle entretenir au manoir une discipline rigoureuse. La
plupart des serviteurs de la baronne eussent affronté
plus volontiers le regard de lion du châtelain que le re-
gard de chat effarouché de la châtelaine. La noble dame,
s'il faut le dire, passait pour avoir la main légère; ses
pages aussi bien que ses suivantes s'étaient repentis plus
d'une fois de n'avoir pas exécuté ses ordres avec promp-
titude et ponctualité.

Le personnage qui se promenait sur les remparts avec

la dame de Montbrun, était le père Gauthier. De l'en-
droit où ils étaient, comme nous l'avons dit, ils pou-
vaient embrasser d'un regard une partie du chemin que
devaient suivre le baron et ses gens pour rentrer au ma-
noir; mais leur attention n'était pas concentrée sur ce
point; ils continuaient, tout en marchant, une vive
discussion survenue entre eux. Le moine s'échauffait; la
noble dame, suivant sa coutume, semblait fort récalci-
trante aux injonctions de son pasteur: le bruit de la dis-
cussion avait fait dresser plus d'une fois les oreilles aux
archers disséminés sur les bastions.

A l'angle du château, au pied d'une tour dont l'ombre
immense se projetait au loin dans la campagne, se tenait
une troisième personne; sa figure se rapproche davan-
tage des types séduisants inventés par les poètes du
moyen-âge. C'était une jeune fille d'environ vingt ans,
grande, svelte, majestueuse; son œil noir, aux longs
cils veloutés, contrastait avec la pâleur mate de son vi-
sage. Bien qu'elle parût en ce moment rêveuse et abat-
tue, bien que son regard fût morne et fixe, comme on
contemplation, toute sa personne inspirait l'admiration
et le respect. Son costume ne ressemblait en rien à celui
de la châtelaine de Montbrun. Ses cheveux étaient par-
tagés en bandeaux lissés sur son beau front; un chapéon
de velours brodé d'or et de semis de perles couvrait le
sommet de sa tête. Elle portait une robe blanche dont les
manches, fendues jusqu'au coude et garnies d'hermine,

laissaient voir ses bras ornés de bracelets précieux.
Cette robe, sans avoir l'ampleur exagérée de celle de la
baronne, était longue, flottante; elle formait des plis
gracieux par-dessous la ceinture de soie bleue qui dessi-
nait une taille élancée.

Cette jeune fille, dont la beauté mâle et sévère rappe-
lait la Junon antique plus que la Vénus, était haute et
puissante damoiselle Valérie de Lastours. Rien qu'à la
voir en ce moment, on s'expliquait l'amour de Gérard
de Montagu pour elle. Appuyée contre un créneau, elle
restait dans une immobilité complète. A ses pieds dor-
mait un grand lévrier noir avec un collier d'argent. Sur
une dalle du parapet, son faucon favori s'agitait, suivant
l'habitude des oiseaux privés, aux approches du soir, et
secouait le plumet rouge dont son chaperon était orné.
Un rayon doré du soleil couchant glissait le long des
parois sombres de la vieille tour, s'épanouissait sur ce
groupe charmant, puis allait se perdre sur les flancs ver-
doyants de la montagne voisine.

Ni le passage rapide et régulier des promeneurs près
d'elle, ni les éclats de leurs voix, n'avaient pu tirer Va-
lérie de Lastours de sa contemplation. La réunion discor-
dante de ces deux voix était un bruit depuis long-
temps familier à son oreille; elle regardait toujours la
campagne. Une profonde mélancolie s'était emparée
d'elle; sans qu'elle s'en aperçût, deux larmes coulaient
lentement sur ses joues.

impression que la nouvelle de la mort du vertueux prélat a répandue ce soir dans Paris. »

La Gazette des Tribunaux entre dans de longs détails sur ce meurtre :

« C'était aujourd'hui samedi 3 janvier, jour de la fête de Sainte-Geneviève, que s'ouvraient les exercices de la neuvaine qui se célèbre annuellement à Saint-Etienne-du-Mont en l'honneur de la patronne de Paris. M^r l'archevêque avait, selon son usage, présidé à ces cérémonies. A quatre heures, au moment où la procession s'avancait dans la nef de l'église, un homme vêtu d'une redingote noire s'est brusquement détaché des rangs de la foule qui s'inclinait, s'est élancé sur le prélat, et, soulevant d'une main ses habits sacerdotaux, lui a, de l'autre, plongé dans le cœur un couteau catalan. Le mouvement de l'assassin avait été si rapide, qu'il a été impossible de le prévenir dans l'accomplissement de son crime, et l'orsqu'on s'élança pour le saisir, l'infortuné prélat tombait expirant entre les bras des prêtres qui l'entouraient.

» L'assassin se laissa arrêter sans résistance et remit lui-même à un de ceux qui le saisissaient, son arme ensanglantée.

» On transporta immédiatement M^r l'archevêque dans la sacristie, mais les soins qu'on s'empressa de lui prodiguer étaient inutiles, le prélat avait cessé de vivre. L'arme avait pénétré jusqu'au cœur.

» L'assassin a été immédiatement conduit à la mairie du 12^e arrondissement, au milieu des imprécations que soulevait dans les rangs de la foule ce crime sacrilège.

» Sur l'avis transmis aussitôt au parquet, M. le procureur impérial de Cordouan, M. le substitut Moignon et M. le juge d'instruction Treillard se sont rendus sur les lieux et ont commencé l'instruction.

» L'assassin a répondu avec calme à toutes les questions qui lui étaient adressées.

» C'est un prêtre. Il se nomme Vergès ; il est âgé de trente-un ans. Attaché d'abord comme simple prêtre à la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, il a ensuite appartenu au diocèse de Meaux, comme desservant dans l'arrondissement de Melun. Là, il avait plusieurs fois encouru les reproches de ses supérieurs ecclésiastiques, et plus récemment il avait été interdit de ses fonctions à l'occasion d'un sermon dans lequel il attaquait violemment le dogme de l'Immaculée-Conception. Il s'était pourvu contre cet interdit devant la juridiction métropolitaine, qui avait dû maintenir la décision. Depuis cette époque, Vergès s'était signalé par d'autres actes qui avaient également attiré sur lui l'attention de l'autorité judiciaire.

» Entendu comme témoin devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, dans une affaire d'empoisonnement par un mari sur sa femme, il avait entrepris la défense de l'accusé avec une véhémence inexplicable, et, après la condamnation, il avait publié divers mémoires dans lesquels il attaquait d'une façon injurieuse les jurés et les magistrats qui avaient pris part à cette affaire.

» Interrogé sur les motifs de son crime, Vergès a répondu qu'il n'avait aucun sujet de haine personnelle contre l'archevêque ; qu'il avait voulu, en le frappant, protester contre le dogme de l'Immaculée-Conception, et, à plusieurs reprises, il s'est écrié

avec une exaltation croissante : « Pas de Déesse ! » Il a déclaré qu'il avait acheté hier le couteau dont il était armé, et n'a pas nié qu'il fût venu à l'église Saint-Etienne-du-Mont avec l'intention bien arrêtée de frapper le prélat.

» En présence de ses réponses, et surtout de son attitude inexplicable à la suite d'un tel acte, on est tenté de se demander si cet homme a eu la conscience de son forfait.

» Un moment cependant, vers la fin de son interrogatoire, et comme on lui représentait l'énormité de son crime, il s'est écrié : « Oui, c'est affreux ! » et quelques larmes sont tombées de ses yeux. Puis, il a demandé son Nouveau-Testament, en disant qu'il en aurait besoin cette nuit.

» Vergès a été transféré à la Conciergerie, où il est gardé à vue.

Nous pensons que la Gazette des Tribunaux se trompe sur quelques points. Ainsi l'Archevêque, nous a-t-on assuré, n'était point vêtu de ses habits pontificaux lorsqu'il a été frappé ; il portait le rochet de dentelles. L'assassin aurait frappé deux fois, et l'on rapporte même qu'une dame aurait été blessée légèrement, en voulant empêcher Vergès de frapper le second coup. Le prélat s'est aussitôt effaissé en prononçant ces mots : Ah ! le malheureux ! M. Surat, vicaire-général, s'est empressé de donner l'absolution à M^r Sibour.

Vergès n'appartient pas au diocèse de Paris ; il a été ordonné à Meaux ; mais interdit cinq fois de ses fonctions, et relevé de son interdiction par suite de ses sollicitations et de ses promesses ; il a exercé successivement dans le diocèse de Meaux et dans celui de Paris. Il a même été momentanément attaché à la chapelle impériale en qualité de portecroix. Ses violences avaient motivé son éloignement de ces fonctions.

C'est un homme de taille moyenne, un peu maigre. Il avait au moment de son crime, un habit et un surtout de drap noir. Sa figure est régulière ; il a le visage entièrement rasé, et le front est proéminent et découvert. Il a été amené au poste du Panthéon, vers quatre heures du soir, par huit à dix sergents-de-ville qui l'ont contenu jusqu'à l'arrivée des magistrats. L'assassin avait les traits pâles et contractés ; l'interrogatoire a eu lieu dans une salle de la mairie du 12^e arrondissement.

A huit heures du soir, le corps du prélat a été transporté au palais archiépiscopal.

L'affiche suivante a été placardée aux portes de Saint-Etienne-du-Mont :

« M^r l'Archevêque ayant été frappé de mort par une main criminelle dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, aujourd'hui à cinq heures du soir, l'église demeure interdite jusqu'à la cérémonie expiatoire qui sera ultérieurement annoncée. »

Signé : E. BORIES, curé.

Aujourd'hui dimanche, l'église qui a été le théâtre d'un si douloureux événement est, à l'extérieur, tendue de noir. Dans toutes les autres églises et chapelles du diocèse, aucune grand-messe n'a été chantée ; on a dit à la place une messe basse, à l'issue de laquelle le clergé a psalmodié les psaumes de la Pénitence.

M^r Marie-Dominique-Auguste Sibour était né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, au diocèse de Valence, le 4 avril 1792, il allait atteindre sa soixante-cinquième année.

Sacré évêque de Digne le 25 février 1840, il avait été nommé archevêque de Paris sous la présidence de Cavaignac, le 10 août 1848, à la place de M^r Affre, tué dans les horribles journées de juin 1848 sur une des barricades du faubourg Saint-Antoine.

Divers papiers et écrits imprimés ont été trouvés dans les poches de Vergès, ainsi qu'une lettre fermée. La plupart des écrits contenaient des diatribes contre les supérieurs de Vergès ou des attaques contre certains dogmes.

Nous lisons dans l'Univers :

« Précédemment, Vergès avait été signalé à la police à cause de ses menaces contre un des respectables curés de Paris dont il n'avait reçu que des bienfaits ; mais jamais il n'avait annoncé aucun mauvais dessein contre Monseigneur.

» Il est revenu de son diocèse le 24 décembre dernier et s'est installé rue Racine, n^o 2. Il a passé, dit-il, ses journées à travailler dans les bibliothèques, et aujourd'hui même, il s'y est encore rendu. En même temps il mûrissait son projet et épiait le moment de l'exécuter. Il a acheté chez un coutelier de la rue Dauphine le poignard dont il s'est servi. »

Nous dirons en terminant que l'instruction de cette affaire est confiée à M. Treillard. Vergès a été renfermé dans une cellule de la 6^e division. Il a subi ce matin un nouvel interrogatoire, en présence du procureur général et du procureur impérial.

Tout dénote, d'ailleurs, chez l'assassin, un dérangement des facultés intellectuelles. Il y a quelque temps, il avait occasioné un scandale à la Madeleine en se plaçant à la principale porte avec un écriteau sur la poitrine, sur lequel on lisait : « Je suis un prêtre interdit par l'archevêque et je meurs de faim. »

On dit que Vergès est né à Neuilly, près Paris.

Une foule considérable s'est portée aujourd'hui vers Saint-Etienne-du-Mont, dont les portes, comme nous l'avons dit, sont restées fermées. Dans le nombre des visiteurs se trouvaient des pèlerins venant de fort loin et qui ont appris la triste catastrophe qui devait interrompre la neuvaine.

Les pèlerins se sont dirigés vers l'église de Sainte-Geneviève, où sont aussi déposées des reliques de la sainte. (Constitutionnel.)

Nous trouvons dans le Moniteur de l'Armée une lettre particulière écrite le 7 novembre, par un officier étranger employé au quartier-général du serdar Morad-Mirza, qui donne des détails inédits sur les opérations de l'armée persane après la prise de Hérat.

« Aussitôt qu'il fut maître de la ville, le premier soin du serdar fut de combler les tranchées, de faire disparaître les travaux d'attaque et de mettre la place en état de défense, pour le cas peu probable où les Afghans viendraient en force ; il prit en même temps les dispositions les plus énergiques pour faire respecter la vie et les propriétés des habitants de toutes religions. Trois soldats qui avaient pénétré de vive force dans l'intérieur d'une maison juive pour se livrer à des excès odieux, furent, par son ordre, condamnés au supplice des crochets et subirent leur peine à l'entrée même du grand bazar. Après leur mort, leur tête resta exposée pendant

La dame châtelaine et son bruyant interlocuteur n'eussent pas remarqué la tristesse de Valérie si, en passant une fois près d'elle, la baronne n'eût été embarrassée par la logique supérieure de son chapelain. Comme elle cherchait machinalement autour d'elle un moyen d'échapper à l'argumentation du père Gauthier, les larmes de sa pupille lui fournirent naturellement le prétexte dont elle avait besoin : elle s'arrêta brusquement devant Valérie, et elle s'écria de ce ton aigre qui lui était habituel :

— Sainte-mère du Sauveur ! que vois-je là ? Dieu me pardonne ! ma belle nièce est tout en pleurs... Venez ça, ma mie. Qui vous fait larmoyer ainsi ? Est-ce que quelque chose vous manque à Montbrun ? Vrai Dieu ! vous seriez bien difficile, car on vous rend ici, à vous simple damoiselle, autant d'honneurs qu'à moi femme d'un chevalier banneret et dame de céans... Mais monseigneur l'ordonne ainsi ! — Belle tante, répondit Valérie avec fierté en se redressant, tous ces honneurs me sont dus légitimement ; ne suis-je pas d'extraction aussi noble que la vôtre !... Quant à mes larmes, continua-t-elle en essuyant ses yeux d'un air de dignité, Dieu seul a le droit de lire dans les cœurs.

La fermeté de cette réponse était de nature à irriter la colérique châtelaine, mais le père Gauthier intervint aussitôt, d'un air d'autorité, en faveur de Valérie :

— La damoiselle a raison, dit-il sévèrement ; il n'ap-

partient à personne, de lui demander ses secrets... Laissez-la donc pleurer en liberté, dona Marguerite.

La châtelaine et le chapelain continuèrent leur promenade. Valérie les regarda s'éloigner en silence et elle reprit sa position méditative au pied de la tour. Mais cette fois, quoique ses yeux fussent tournés dans la même direction qu'auparavant, ses réflexions ne semblaient plus aussi calmes ; ses lèvres étaient serrées, un pli léger interrompait la courbe si parfaite de ses noirs sourcils. Les paroles dures de sa parente avaient éveillé en elle des sentiments un instant assoupis.

Cependant, la conversation avait repris son cours entre l'impérieux chapelain et la maussade baronne. Le père Gauthier était dans un de ces moments où il croyait devoir fronder sans réserve tout ce qui se faisait à Montbrun, sauf à racher plus tard ces boutades sévères.

— La damoiselle de Lastours est malheureuse ici, dit-il d'un ton sombre en continuant sa promenade, et je ne sais pas si l'aspect des désordres qui se commettent chaque jour sous ses yeux, ne contribuent pas à rendre ses chagrins insupportables... On l'a dépouillée de son héritage, on la retient prisonnière dans ce manoir... Malheur ! malheur ! le jour approche où la coupe des iniquités sera remplie jusqu'au bord.

Dona Marguerite ne put retenir un geste de colère :

— Par ma sainte patronne ! mon père, répliqua-t-elle,

vous me feriez perdre le respect que je vous dois ! Quels reproches avons-nous mérités au sujet de cette sottise bachelette ? Monseigneur et moi ne l'avons nous pas traitée en parents affectionnés depuis qu'elle a quitté l'abbaye de Boubon ? N'a-t-elle pas trouvé près de nous asile et protection, place à la table et au foyer, état honorable et entretien décent ?... Regardez, si elle n'est pas vêtue comme une reine !... Ce n'est pas ma faute si elle ne peut sortir sans danger de ce manoir, si, dans son propre intérêt, on ne lui permet pas d'aller courir les champs, au risque des mauvaises rencontres, comme celle qu'elle a faite il y a deux mois... vous savez bien de qui je veux parler... Moi-même, depuis plus d'un an, je n'ai vu nos domaines que du haut de ce donjon ; je n'ai pas osé une seule fois franchir le pont-levis ! Allez donc, pour satisfaire les fantaisies de cette petite orgueilleuse, la remettre en possession de cette vieille bicoque de Lastours ; où il nous faut entretenir une garnison ruineuse, et sur laquelle elle n'a, du reste, aucun droit bien avéré !... Il ferait beau voir cette mignonne, capable seulement de lancer un faucon ou d'écouter les roucoulements d'un troubadour, devenir châtelaine, s'entourer de vassaux et de soudards, se défendre contre les routiers, les Jacques, les Anglais, les Bretons, les Français, tous gens fort affriandés du domaine ! Qui la protégerait, la pauvre ? il lui faudrait donc épouser un aventurier qui serait pour elle un mari brutal et pour nous un mé-

huit jours aux regards du peuple. Cet acte de justice produisit un effet salutaire et arrêta le mal à son début.

Le lendemain même de son entrée dans Hérat, le serdar fit rétablir l'aqueduc, qui avait été détruit pendant le siège, et il employa pour ce travail deux compagnies du 1^{er} régiment du génie. Lorsque l'eau reparut dans les fontaines, les habitants, en masse, se portèrent dans les mosquées, pour adresser au ciel des prières d'actions de grâces.

Le troisième jour, des marchands boukhars qui arrivaient de l'intérieur, vinrent annoncer à Murad-Mirza-Khan que Goulab-Haidar-Khan, fils de Dost-Mohammed, souverain des Afghans, se trouvait dans le Ferrah à la tête de forces considérables, et qu'il manœuvrait pour faire sa jonction avec Nelab-Khan, un des premiers généraux de son père, qui se trouvait dans le Sedjestan à la tête des tribus du Zereh. Le serdar envoya en reconnaissance deux escadrons de cavalerie, qui rapportèrent les mêmes informations.

Après avoir recueilli ces renseignements nouveaux, il consulta l'astrologue de la cour, envoyé à son camp pour l'aider de ses conseils. Ce personnage déclara que les avis donnés au général en chef étaient exacts et qu'il y avait lieu de les prendre en grande considération.

Le serdar, alors, résolut de porter ses forces en avant, non pas pour obéir à un esprit d'ambition, mais pour empêcher les deux principaux corps de l'armée des Afghans de faire leur jonction et de venir l'attaquer. Cette manœuvre naturelle était commandée par la circonstance.

Morad-Mirza-Khan forma un corps d'armée composé de deux brigades d'infanterie, d'une brigade de cavalerie et de deux batteries d'artillerie, et il donna au général Djeschim-Khan l'ordre de se porter en avant avec ces troupes. Il lui recommanda de toujours maintenir ses communications avec le quartier-général, promettant de le faire soutenir dans le cas où les événements l'exigeraient. Les dispositions avaient été parfaitement prises et tout était prévu avec la plus grande prudence; l'exécution a répondu jusqu'ici aux prévisions du serdar, et le résultat obtenu a une grande portée, en ce qu'il permet de juger la véritable situation des choses.

À la date des dernières nouvelles, l'expédition persane, après une marche assez prompte, quoique souvent pénible, à travers les parties les plus arides du Kaboulistan, était arrivée à Ferrah, grande ville située à moitié chemin de Hérat à Kandahar, où elle s'était établie. Elle n'avait pas rencontré Goulab-Haidar-Khan, qui s'était replié vers le centre de l'empire pour attirer son ennemi, en l'éloignant de sa base d'opération. Le général persan avait compris le plan de son adversaire et il devait se borner à se maintenir dans Ferrah, position excellente, d'où il peut surveiller tout le Kaboul. Déjà, un assez grand nombre de tribus du Sedjestan et du Kandahar oriental lui avaient envoyé leurs chefs, pour faire leur soumission au souverain de la Perse.

La ville de Ferrah ou Farrah, principale place du district de ce nom, est un point stratégique important pour les opérations qui vont s'ouvrir. Il est difficile de comprendre pourquoi les Afghans ne l'ont pas défendue. Ce fait indiquerait que la cour de Teheran a de nombreux partisans parmi ces peu-

plades, et que Dost-Mohammed ne se sent pas en position en ce moment de livrer une bataille. Malgré cette marche de son armée, regardée comme nécessaire pour maintenir la position de Hérat, le Shah paraît toujours disposé à entrer en arrangement avec l'Angleterre et à éviter une guerre très-coûteuse pour toutes les puissances qui y prendront part.

Ferrah, située dans une plaine magnifique, est la principale station des caravanes qui se rendent de Hérat à Kandahar. Elle a été construite autrefois par Mahmoud-Ghazneh, mort en 1030, et dont on voit encore le tombeau magnifique à Ghaznah. Le palais élevé par ce prince existe toujours; il a été complètement restauré en 1725 par Nadir-Chah, auquel on doit encore la plus belle mosquée de la ville et le grand bazar, un des plus importants de cette partie de l'Asie. Il est précédé d'un immense caravansérail dans lequel des caravanes entières peuvent se réfugier.

La ville de Ferrah est entourée d'une grande enceinte bastionnée, flanquée de quatre tours octogonales en assez bon état. Ces défenses ont été élevées en 1749, par Ahmed-Chah-Abdali, qui avait fait venir, comme on le sait, d'habiles ingénieurs d'Europe et qui établit dans tout le Kaboul un système complet de places fortes. En 1838, les fortifications de Ferrah, très-détériorées par le temps, ont été relevées sous la direction d'un officier anglais du génie, envoyé de Bombay.

On voit, aux environs de Ferrah, le monument élevé en 1620, par Chah-Abbas-le-Grand, à Rustom, regardé par la tradition populaire comme l'Hercule persan. Ce monument est un lieu de pèlerinage en grande vénération dans le pays. Rustom, d'après la légende, vécut deux siècles; à la tête d'une troupe composée des plus vaillants hommes de son temps, il défendit l'Iran contre les entreprises des peuples du Touran et de la Tartarie. Il y a près de ce monument une source sacrée. Les croyances populaires rapportent que lorsqu'on boit de l'eau de cette source, à certaines époques de l'année, elle préserve des maladies épidémiques, assez fréquentes dans ces contrées.

Ferrah est la seule ville du district qui mérite ce nom; les autres parties de la région sont arides et offrent peu de ressources. (Baudouin.)

FAITS DIVERS.

Un journal belge annonce qu'une des dernières forêts sur le territoire de la Belgique va bientôt disparaître. Une société hollandaise vient de traiter avec le prince de Chimay, pour l'exploitation de sa magnifique forêt de Baillen. On évalue à 44,000 le nombre des arbres que cette forêt renferme et dont la majeure partie est d'essence propre aux constructions navales. — Havas.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Les visites que l'Empereur fait dans les magasins ont pour objet de connaître aussi bien que d'encourager les progrès de l'industrie; une preuve de l'attention particulière que Sa Majesté y apporte, ce sont les deux visites faites aux établissements de M. Tahan. Après avoir été lundi faire choix, rue de la Paix, d'objets d'élégante fantaisie pour étrennes, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont dai-

gné accorder, hier, une seconde visite à M. Tahan pour l'examen de ses travaux en ébénisterie dans ses magasins de la rue Basse-du-Rempart, à Paris.

— PLACEZ VOS FONDS, MAIS NE SPÉCULEZ PAS : tel est le résumé des conseils que donne à ses lecteurs l'*Almanach de la Bourse*, dont la deuxième année vient de paraître. — Ces conseils sont appuyés par des arguments raisonnés et approfondis par un des meilleurs financiers de la Bourse de Paris, très-désintéressé d'ailleurs dans la question, étant complètement aujourd'hui en dehors des affaires et ne s'occupant plus de Bourse que pour faire participer ses concitoyens aux fruits de sa longue expérience. Nous croyons l'aider dans cette louable pensée en recommandant vivement l'*Almanach de la Bourse* à nos lecteurs.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de décembre 1856, font connaître que le maximum de température s'est fait remarquer le 10, le thermomètre centigrade étant monté à 15 degrés au-dessus de zéro; le plus grand froid s'est fait sentir le 29, le thermomètre étant descendu à 2 dixièmes de degré au-dessous de zéro; la température moyenne du mois est + 6 degrés 528.

Le baromètre a atteint son maximum de hauteur le 20 et le 21, étant monté à 771 millimètres 5 dixièmes; son plus grand abaissement qui est 728 millimètres 9 dixièmes, a été observé le 25, et sa hauteur moyenne est 755 millimètres 20.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 10 fois, nuageux 43 et couvert 40; total 93.

Pendant le mois, il n'y a eu que cinq jours de beau temps, et un de très-beau temps; il y a eu quatorze jours de pluie, qui ont donné 52 millimètres d'eau ou 52 litres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 15 fois, nord-est 7, sud-est 4, sud 5, sud-sud-ouest 2, sud-ouest 10, ouest-sud-ouest 1, ouest 9, nord-ouest 8, et nord-nord-ouest 1; total 62.

Vent moyen 7, vent fort 5, grand vent 2, neige 4, gelée blanche 3, brouillard 1, brouée 1, halo 1, et verglas 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart, 1 mètre 94 centimètres, le 4; 2 m. 32 c., le 8; 2 m. 46 c., le 10; 2 m. 72 c., le 14; 3 m. 88 c., le 17; 3 m. 66 c., le 19; 2 m. 42 c., le 23, et 2 m. 72 c. le 30.

Errata. Dans le résumé météorologique du mois de novembre, inséré dans l'*Echo saumurois* du 6 décembre, au lieu de trois jours de pluie, lisez : treize jours de pluie, et au lieu de vent nord-ouest 12, lisez 13.

Saumur, le 4 janvier 1857.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 66 75.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 67 20
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92 50.

chant voisin? Vous le savez, mon révérend père, je n'invente rien... il y a dans ces parages un drôle qui certainement serait ravi de nous jouer un mauvais tour!... — Eh! qu'importent à Dieu ces misérables intérêts humains? s'écria le moine; toujours est-il, noble dame, que ce manoir est devenu un lieu de perdition; où coulent les pleurs de l'innocent, où l'on se gorge de rapines et de pillage... Si l'on ne change pas de vie, je ne pourrai plus longtemps autoriser par ma présence les débordements dont je suis chaque jour le témoin... Toutefois, on a jusqu'ici gardé une sorte de mesure dans la violence, on a reculé devant la chose sainte... mais si la chevauchée de monseigneur avait eu pour but, comme on m'en a donné l'assurance, de dérober leurs modestes approvisionnements à de pauvres religieux!... — Eh bien! quand même ces approvisionnements appartiendraient à des moines, s'écria la baronne, où serait le mal? pourquoi les moines n'auraient-ils pas, comme les autres, part aux malheurs du temps où nous vivons? Que deviendrions-nous à Montbrun si nos archers et nos gens d'armes se révoltaient faute de nourriture?... Je ne m'en cache plus, mon révérend père, ce chariot, qui a dû passer aujourd'hui sur nos terres, appartient à un monastère du voisinage... — S'il en est ainsi, dona Marguerite, jamais ni monseigneur ni aucun des gens de sa suite n'obtiendront grâce du ciel... — Prenez garde, mon père, dit la châtelaine avec hauteur, il est imprudent

d'outrager votre maître et le mien!... Pour trop vouloir tendre la corde l'arc se rompt... Si vous êtes trop sévère, monseigneur pourra chercher un chapelain plus raisonnable....

Le révérend père s'arrêta court. Jamais on ne lui avait présenté si nettement la possibilité qu'un autre que lui dirigeât les consciences du château de Montbrun. Il s'écria avec chaleur :

— Parlez-vous sérieusement, Dame? croyez-vous qu'un autre prêtre oserait mettre le pied dans ce château si je l'avais quitté pour fuir le scandale, et prononcerait des paroles saintes au lieu où j'aurais prononcé l'interdiction? Le jour où l'indignation m'aurait chassé de ce manoir, je saurais bien empêcher qu'aucun ministre de la religion en franchît le seuil, si ses habitants ne se hâtaient de faire leur paix avec l'Eglise! — Mon père, je regrette de vous trouver dans de pareilles idées... Songez-y, monseigneur est violent; il n'est pas habitué à la résistance dans sa propre demeure; si vous l'irritiez par une sévérité exagérée, il pourrait se porter envers vous à des extrémités... — Eh bien! qu'il ose l'entreprendre! répliqua le moine avec arrogance et d'un air de défi. Non, non, je ne crains personne; si l'on tentait de m'extorquer par violence ce que ma religion me défend d'accorder, je prononcerais l'excommunication redoutable, non-seulement sur le seigneur de Montbrun, mais sur son épouse, sur ses parents et ses proches jusqu'au sep-

tième degré... je vouerais à l'anathème céleste ses vassaux et ses serviteurs, depuis l'homme d'armes qui veille au haut du donjon jusqu'au petit page qui joue au pied des remparts en attendant l'appel de sa maîtresse... ses animaux domestiques, ses meubles, son manoir, ses domaines, l'air qu'il respire, l'eau qu'il boit, le pain qu'il mange seraient maudits... on le fuirait, lui et ses adhérents, comme on fuit les pestiférés.

(La suite au prochain numéro.)

Marché de Saumur du 3 Janvier.

| | |
|--|------------------------------------|
| Froment (hec. de 77 k.) 26 38 | Graine de luzerne. 70 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 25 53 | — de colza . . . — |
| Seigle 18 80 | — de lin . . . 27 — |
| Orge 14 — | Amandes en coques |
| Avoine (entrée) . . . 8 94 | (l'hectolitre) . . . — |
| Fèves 18 75 | — cassées (30 k.) 120 — |
| Pois blancs 56 — | Vin rouge des Cot., |
| — rouges 28 — | compris le fût, |
| — verts — | 1 ^{er} choix 1856. 150 — |
| Cire jaune (30 kil) . 160 — | 2 ^e — 120 — |
| Huile de noix ordin. 110 — | 3 ^e — 100 — |
| — de chenevis . . 60 — | — de Chinon . . 100 — |
| — de lin 60 — | — de Bourgueil . 150 — |
| Paille hors barrière. 44 06 | Vin blanc des Cot., |
| Foin 1853. id . . . 94 52 | 1 ^{re} qualité 1856 150 — |
| Luzerne 96 95 | 2 ^e — 90 — |
| Graine de trèfle . . — — | 3 ^e — 65 — |

P. GODET, propriétaire-gérant.

Les sous-signés déclarent proroger de deux années la société qui a existé entre eux et dont l'extrait a été publié et affiché conformément à la loi.

Les deux années de prorogation de société partiront du 1^{er} janvier 1857 et finiront le 1^{er} janvier 1859.

Il n'est rien dérogé aux conditions qui se trouvent établies dans l'acte de leur première société du 31 décembre 1850, enregistré, dont extrait a été inséré dans l'*Echo saumurois* le 11 février 1851 et déposé au greffe du tribunal de commerce de Saumur le 7 du même mois.

SERVAIN. J. ROTTIER.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CORNUAU-VERGNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Cornuau-Vergne, marchand, demeurant à Doué, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le mercredi 14 janvier courant, à midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal,
(8) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RABOUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Rabouin, négociant, demeurant à Gennez, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le samedi 17 janvier courant, deux heures de relevée, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(9) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BORIEN.

Les créanciers de la faillite du sieur Borien, demeurant à Montreuil-Bellay, sont invités à se réunir lundi prochain 12 janvier, à huit heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le greffier du Tribunal,
(10) E. CORNILLEAU.

Etude de M^o HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 9 janvier 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^o Henri Plé, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame veuve DESMÉDELISLE, rentière, rue du Palais-de-Justice, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, commodes, secrétaires, glaces, canapé, fauteuils, chaises, consoles, guéridons, belle table et étagère de salle à manger, belle porcelaine dorée et autres cristaux, bons vins en bouteilles de différentes années, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A LOUER

Pour la Toussaint 1857.

Une MAISON, sise à Neuillé, actuellement occupée par M. le Curé. S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre.

A CÉDER

Ensemble ou séparément, et dans les meilleures conditions de succès, **IMPRIMERIE, LIBRAIRIE** ET FEUILLE HEBDOMADAIRE. Recevant les annonces judiciaires. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE de très-beaux **PLANTS DE CHATAIGNIER**, A cinquante centimes, la pièce. S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (714)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART, **UNE VOITURE AMÉRICAINE** Et deux harnais. S'adresser à M^o MAUBERT, hoissier à Saumur. (765)

A VENDRE

Un très-bon et très-beau **BILLARD**, DANS LE NOUVEAU GENRE. S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

PORTRAITS PHOTOGRAPHIÉS ET AU DAGUERRÉOTYPE

EN NOIR ET EN COULEUR

DEPUIS 5 FRANCS

Ressemblance garantie et réussite certaine.

M. CHARLES a l'honneur de faire part qu'il vient d'ouvrir dans cette ville, pour quelques semaines, un atelier de Portraits. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite trouveront chez lui tout ce qui concerne cette partie. Il travaille quel que soit le temps.

SPECIALITÉ POUR ENFANTS.

Reproduction de Tableaux, Dessins, Objets d'Art et anciens Daguerrotypes.

PORTRAITS APRÈS DÉCÈS.

Rue d'Orléans, maison TAILBOUIS.

CHOCOLAT SAINTOIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables 1844, 1849.

MM. SAINTOIN FRÈRES, chocolatiers à ORLÉANS, ont été des premiers à adopter l'usage de donner leur nom à leurs produits; leur enveloppe particulière distingue leur chocolat; enfin, comme garantie, chaque paquet est revêtu de leur signature.

Les prix sont marqués en chiffres sur chaque étiquette.

Dépôts chez tous les Epiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Année 1857.

ALMANACH

DE

LA BOURSE

POUR 1857 (2^e ANNÉE)

PRINCIPAUX CHAPITRES

CONSEILS AUX CAPITALISTES.

ABUS ET RÉFORMES.

THÉORIE DES JEUX DE BOURSE.

DES REPORTS.

DES VALEURS PRÉFÉRÉES.

PRÉVISIONS D'AVENIR.

MOYEN UNIQUE DE GAGNER A LA BOURSE.

CONSEILS AUX CAPITALISTES.

ABUS ET RÉFORMES.

Prédictions financières pour 1857

ET TOUS LES DÉTAILS SUR LES

FONDS PUBLICS, CHEMINS DE FER, ACTIONS INDUSTRIELLES, ETC.

PRINCIPAUX CHAPITRES

IMPORTANCE CROISSANTE DE LA BOURSE.

FORMALITÉS POUR ÉCHANGER

UNE

INSCRIPTION DÉPARTEMENTALE.

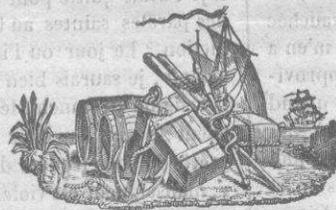
TARIF DES COURTAGES.

PARTIE LITTÉRAIRE :

INTÉRIEUR D'UN AGENT DE CHANGE

SCÈNE DE MŒURS.

LA BOURSE COMIQUE, par BÉRTALL.



Un joli volume de 160 pages.

PRIX : 50 CENTIMES

Se trouve en cette ville chez M. GAULTIER, libraire; et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 5.

Autres Almanachs en vente: *ALMANACH DE NAPOLEON*, pour 1857, 9^e année. Avec gravures. — 50 centimes. — *ALMANACH MUSICAL*, 4^e année, contenant des morceaux de musique pour piano, portraits et biographies des musiciens célèbres. Petit album doré sur tranche. — 50 centimes.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,